

Ecole de commerce

Ecole de commerce

Plan d'études et liste des examens

Edition 2023

Les indications de la présente brochure sont valables jusqu'à la publication d'une nouvelle édition. La version numérique en ligne sur le site internet des gymnases fait foi.

www.vd.ch/gymnase

I. Introduction	4	Cadre réglementaire
	4	Conditions d'admission à l'École de commerce
	4	Structure de la formation et exigences
	6	Grille horaire
II. Plan d'études		<u>Branches de la maturité professionnelle</u>
	13	Français
	14	Allemand ou Italien
	16	Anglais
	18	Mathématiques
	19	Finances et comptabilité
	20	Economie et droit
	22	Histoire et institutions politiques
	23	Technique et environnement
	24	TIP (Travail interdisciplinaire centré sur un projet)
		<u>Connaissances professionnelles du certificat fédéral de capacité : compétences opérationnelles</u>
	26	L'orientation vers les compétences opérationnelles
	27	Les principales compétences opérationnelles
	27	Procédures de qualification avec examen final
	28	Education physique
		<u>Branches de culture générale supplémentaires</u>
	35	Arts visuels ou Musique
	40	Géographie
	44	Philosophie
	46	Histoire
	47	Analyses mathématiques

I. Introduction

L'École de commerce est structurée en trois ans d'études et une année supplémentaire de stage pratique en entreprise (modèle 3+1). Elle permet d'obtenir un certificat fédéral de capacité d'employé de commerce (CFC) ainsi qu'une maturité professionnelle (MP) orientation économie et services, type économie.

L'ancrage au gymnase de l'École de commerce permet de fournir aux élèves une formation de culture générale plus approfondie et exigeante, notamment à travers un apprentissage renforcé des langues et des Mathématiques. D'autres branches, telles que Finances et comptabilité, Economie et droit, Histoire et institutions politiques et Technique et environnement, se centrent sur l'étude du fonctionnement de la société. Les compétences méthodologiques, sociales et personnelles de l'élève sont également favorisées, notamment par des modules spécifiquement dédiés au travail interdisciplinaire et en équipe. En 4^e année, un stage complète ce parcours.

Par ce parcours riche et varié, l'élève se prépare à la poursuite de ses études dans une Haute école spécialisée dans les domaines de l'économie, de la gestion et de l'administration. Il a également la possibilité d'intégrer les cours préparant à l'examen complémentaire passerele, qui en cas de réussite, lui permettra d'accéder aux universités et aux écoles polytechniques fédérales. Enfin, l'élève acquiert les compétences de base nécessaires à l'exercice d'une activité professionnelle dans le domaine commercial ; ces compétences sont en lien avec l'évolution technologique, le développement des processus d'entreprise et de travail ainsi que les nouvelles formes de collaboration avec clients et partenaires.

Cadre réglementaire

L'École de commerce est soumise aux mêmes bases légales qui régissent les filières commerciales au sein des écoles professionnelles, à savoir l'*Ordonnance du SEFRI sur la formation professionnelle initiale d'employée de commerce/employé de commerce avec certificat fédéral de capacité (CFC) du 16 août 2021* et l'*Ordonnance sur la maturité professionnelle fédérale* du 24 juin 2009. Etant sise au gymnase, elle est également soumise au *Règlement des gymnases* et possède son règlement spécifique, le RECom.

Conditions d'admission à l'École de commerce

- L'élève porteur d'un certificat de fin d'études de la voie pré-gymnasiale ou d'un certificat de fin d'études de la voie générale est admis de droit à l'École de commerce s'il a obtenu les totaux suivants dans un groupe constitué du français, des mathématiques et de l'allemand:
 - au moins 13.5 points s'il a suivi, en niveau 2, les trois disciplines à niveaux;
 - au moins 14.5 points s'il a suivi deux disciplines en niveau 2 et une discipline en niveau 1.
- L'élève ayant échoué en voie pré-gymnasiale mais au bénéfice d'un certificat de la voie générale est admissible en École de commerce à condition d'avoir obtenu une moyenne annuelle finale de 4 ou plus dans au moins deux disciplines du groupe restreint, dont le français et/ou les mathématiques.
- Le candidat au bénéfice d'une attestation d'admissibilité délivrée par le Conseil de direction de l'établissement d'enseignement obligatoire d'où il provient est admissible en École de commerce.

Structure de la formation et exigences

La formation en École de commerce dans le canton de Vaud est structurée en 3 ans d'études et d'une 4^e année de stage dans une entreprise formatrice. Elle est complétée par une maturité professionnelle.

L'enseignement comprend des branches MP, des compétences opérationnelles CFC ainsi que des branches de culture générale supplémentaires en complément aux compétences opérationnelles (Fiec flexible).

Branches de la maturité professionnelle

Outre l'orientation économie et services, type économie, la maturité professionnelle comprend quatre autres orientations; si la structure générale de la formation reste identique de l'une à l'autre, l'orientation choisie détermine une partie significative des contenus de la formation.

Ainsi, l'enseignement qui mène au titre MP pour l'orientation économie et services, type économie, inclut:

- le domaine fondamental, composé de quatre branches enseignées dans toutes les orientations de MP: première langue nationale (Français), deuxième langue nationale (Allemand ou Italien), troisième langue (Anglais) et Mathématiques;
- le domaine spécifique, composé de deux branches axées sur le domaine d'études HES apparenté: Finances et comptabilité et Economie et droit;
- le domaine complémentaire, comprenant deux branches en complément des branches du domaine spécifique: Histoire et institutions politiques et Technique et environnement;
- le travail interdisciplinaire (TI), couvrant 10% de l'enseignement menant à la maturité professionnelle, englobe le Travail interdisciplinaire dans les branches de tous les domaines d'enseignement (TIB) et, en 4^e année, le Travail interdisciplinaire centré sur un projet (TIP).

Dans toute la Suisse, les grandes lignes des contenus enseignés en MP sont déterminées par le *Plan d'études cadre pour la maturité professionnelle du 18 décembre 2012* (PEC MP). Dans les cantons romands, y compris le Canton de Vaud, les contenus contraignants de ce texte sont déclinés en un *Plan d'études romand — Maturité professionnelle* (PER MP).

Les établissements scolaires sont responsables du découpage semestriel du PER MP.

Les textes contenus dans cette brochure pour les branches MP constituent un extrait des objectifs généraux du PEC MP. Le contenu complet de l'enseignement de maturité professionnelle peut être consulté en tout temps sur le site Internet www.per-mp.ch.

CFC: enseignement des compétences professionnelles
Les objectifs et les exigences de la formation professionnelle initiale sont fixés en termes de compétences opérationnelles, regroupées en domaines de compétences opérationnelles. Les compétences opérationnelles comprennent des compétences professionnelles, méthodologiques, sociales et personnelles. Les lieux de formation (école, entreprise formatrice et cours interentreprises) collaborent à l'acquisition des compétences opérationnelles par les personnes en formation. Ils coordonnent les contenus de la formation et des procédures de qualification.

Branches de culture générale supplémentaires

La grille horaire des élèves de l'École de commerce est enrichie de cinq branches de culture générale supplémentaires: Arts visuels ou Musique, Géographie, Philosophie, Histoire, Analyses mathématiques. L'enseignement dispensé dans ce cadre a pour objectif non seulement d'enrichir la culture générale de l'élève, mais également d'ouvrir ses perspectives de réflexion en relation avec son futur métier à travers d'autres disciplines d'étude.

Cette brochure contient le plan d'études détaillé pour chacune de ces branches en complément au CFC.

Grille horaire

La grille horaire, présentée dans la page suivante, respecte l'architecture du dispositif de formation qui régit l'École de commerce et permet d'identifier le statut des différentes branches enseignées. En plus de la répartition horaire des branches, elle fournit la liste des examens écrits et oraux.

A la différence des autres filières gymnasiales, l'École de commerce se base sur une répartition semestrielle de l'enseignement, conformément aux exigences de la formation professionnelle. Celle-ci est valable également pour les règles de promotion, qui s'appliquent semestre par semestre.

Répartition horaire des disciplines et liste des examens

Statut, domaine et branches		Examen		Année 1		Année 2		Année 3		Année 4	Plan d'études EC	
		e	o	S1	S2	S3	S4	S5	S6			
Branches de la maturité professionnelle (branches MP)	Domaine fondamental											16400
	Français	x	x	3		4		4				440
	Allemand ou Italien	x	x	4		3		4 ¹				440
	Anglais	x	x	4		5		4 ¹				520
	Mathématiques	x		2		2		2				240
	Domaine spécifique											760
	Finances et comptabilité	x		3 ²		3 ²		3 ²				360
	Economie et droit	x		3 ²		3 ²		4 ²				400
	Domaine complémentaire											240
	Hist. et institutions politiques					3						120
	Technique et environnement			3								120
	TIP (Travail interdisciplinaire centré sur un projet)											40
	TIP									1		40
Domaines de compétences opérationnelles du certificat fédéral de capacité (CFC) et formation à la pratique professionnelle	Compétences opérationnelles											640
	Compétence E³	x		2		2		2				240
	Compétence B, C, D: unités d'exercices pratiques	x	x									400
	• en français			1		1		1				
	• en allemand ou en italien			1		1		1				
	• informatique de gestion ³					2		2				
	MPS: mandats pratiques scolaires											320
	MPS: stages EPCO			2 ⁴				4 ²				
	MPS: stage en entreprise					2 ⁴						
	Formation à la pratique professionnelle de 4^e année											
Stage⁵ et cours interentreprises									x			
Complément au CFC	Education physique											240
	Education physique			2		2		2				240
	Branches de culture générale supplémentaires (Fiec flexible)											440
	Arts visuels ou Musique			2								80
	Géographie					2						80
	Philosophie							2				80
	Histoire			2								80
Analyses mathématiques					2	2	2				120	
Total hebdomadaire			32		35		32		1		4320	

TIB: 7,5% de l'enseignement des branches MP

Légende

- | | |
|---|--|
| 1 dont une période par demi-classe si l'effectif dépasse 14 élèves | 4 2 semaines en 1 ^{re} et 2 ^e année, 1 jour à quinzaine en 3 ^e année |
| 2 dont une période de DCO par année | 5 stage d'une année effectué en-dehors de l'école |
| 3 par demi-classe si l'effectif dépasse 14 élèves | S1 à S6 Semestres 1 à 6 |

TIB (Travail interdisciplinaire)

Le Travail interdisciplinaire dans les branches de tous les domaines d'enseignement (TIB) fait partie intégrante de la grille horaire et se déroule durant les trois années de formation en école ; en 2^e et 3^e année, deux TIB sur deux semestres sont notés. Le TIB couvre environ 7,5% de l'enseignement des branches MP, à savoir 144 périodes sur l'ensemble de la formation, et prépare au TIP.

Le TIB est centré sur un thème issu des domaines de formation de deux ou plusieurs branches. Le thème correspond aux intérêts de l'élève, est en rapport avec le monde du travail et relie des aspects de ces branches en termes de contenus et de méthodologie. Les élèves sont amenés à effectuer des tâches liées au thème choisi ou à le traiter de manière autonome sous forme de projet.

Avec le Travail interdisciplinaire centré sur un projet (TIP), la moyenne des notes du TIB compose à 50% la note du Travail interdisciplinaire (TI).

II. Plan d'études

Le plan d'études de l'Ecole de commerce respecte la structure de la grille horaire.

Le contenu des textes pour chacun des chapitres varie selon le statut de la branche concernée (branches MP, compétences opérationnelles CFC et branches en complément au CFC) ainsi que la source législative et le plan d'études ou de formation qui en constitue le fondement.

Le tableau de la page suivante résume les contenus de la brochure et les sources à consulter: il fait partie intégrante du plan d'études.

Statut des branches	Contenus de la brochure	Source à consulter pour disposer des contenus complets de l'enseignement	Branches concernées
Branches de la maturité professionnelle (branches MP)	Objectifs généraux du PEC MP	<i>Plan d'études cadre pour la maturité professionnelle du 18 décembre 2012</i> (PEC MP): www.sbf.admin.ch/sbfi/fr/home/formation/maturite/maturite-professionnelle.html <i>Plan d'études romand – Maturité professionnelle</i> (PER MP): www.per-mp.ch Le Guide du TIP du Canton de Vaud: www.mpc-vd.ch	Toutes les branches MP TIP (Travail interdisciplinaire centré sur un projet) pour la MP
Domaines de compétences opérationnelles du certificat fédéral de capacité (CFC) et formation à la pratique professionnelle	Plan d'études national	<i>Ordonnance du SEFRI sur la formation professionnelle initiale d'employé-e de commerce avec certificat fédéral de capacité (CFC) du 16 août 2021</i>	
Branches en complément au CFC	Plan d'études cantonal	Sources citées ci-dessus	Toutes les branches en complément au CFC

Branches de la maturité professionnelle

Français

L'enseignement dans la première langue nationale vise une maîtrise de la langue supérieure à la moyenne par les personnes en formation, afin que ces dernières puissent s'épanouir sur le plan professionnel, non professionnel et scientifique. Le recours réfléchi et ciblé à la langue d'une part, ainsi que l'analyse approfondie de ses règles, de ses possibilités, de son impact, de sa forme dans les médias et de son expression artistique d'autre part, encouragent le sens des responsabilités, l'approche critique ainsi que l'action autonome et soutiennent de manière générale l'épanouissement personnel.

Ces objectifs supérieurs sont mis en œuvre dans les domaines de formation « communication orale », « communication écrite » et « littérature et médias ». Les contenus des domaines de formation sont reproduits dans l'enseignement et génèrent un contexte dans lequel notre société se reflète.

Les capacités notamment encouragées sont celles consistant à s'exprimer de manière correcte et appropriée, à comprendre les autres (compétence de communication), à s'ouvrir au monde grâce aux outils linguistiques, à développer et à systématiser une réflexion basée sur la langue (compétence de réflexion basée sur la langue), ainsi qu'à développer continuellement une identité linguistique et culturelle (compétence culturelle).

Écrit: 150 minutes.

Oral: 15 à 20 minutes.

1. Objectifs généraux

2. Examen final

Allemand ou Italien et Correspondance en L2

1. Objectifs généraux

Dans la Suisse multilingue et au niveau international, la maîtrise des langues étrangères est une condition indispensable pour la gestion des relations entre les êtres humains et pour le succès de l'activité professionnelle au sein et en dehors des frontières de notre pays. Cette maîtrise des langues garantit l'aptitude à suivre des études, motive à l'apprentissage autonome et responsable tout au long de la vie et forge la personnalité, dans la mesure où elle permet d'explorer d'autres cultures et de découvrir les différences par rapport à sa propre origine culturelle. Par ailleurs, l'enseignement de la deuxième langue étrangère contribue à renforcer la cohésion nationale.

Les domaines de formation et les compétences spécifiques sont principalement transmis et consolidés par l'utilisation interactive de la langue. Les personnes en formation élargissent leur répertoire linguistique et développent des stratégies de communication dans différentes situations d'apprentissage ainsi qu'en lien avec d'autres branches.

L'enseignement des langues étrangères obéit au principe des compétences intégrées. Les unités d'enseignement se caractérisent par le fait que les domaines de formation s'interpénètrent et que plusieurs compétences sont liées les unes aux autres (p. ex. un sujet est d'abord présenté dans le cadre du dialogue interactif ou par le biais d'un texte audio, un texte est ensuite lu et étudié en le replaçant dans son contexte culturel et pour finir, les personnes en formation répondent par écrit à des questions de compréhension). Dans le contexte global d'acquisition des compétences, tout comme lors du traitement de thèmes culturels, des stratégies d'apprentissage des langues sont mises en pratique.

Un des domaines de formation est consacré à la compréhension interculturelle tout en tenant compte, outre la littérature et les autres arts, également des principaux aspects culturels des sciences, de la technique, de l'économie et de la politique. Dans le type « économie » du domaine d'études HES « Economie et services » apparenté à la profession CFC, l'appréhension des formes d'expression littéraires et autres formes d'expression artistiques occupe une part importante par rapport au nombre élevé de périodes d'enseignement.

L'enseignement dans le domaine des quatre compé-

tences de base (écouter, lire, s'exprimer, écrire) se réfère au Cadre européen commun de référence pour les langues (CECR). Le niveau à atteindre pour chaque compétence selon le CECR est indiqué sous une forme résumée dans la partie « Domaines de formation et compétences spécifiques » du *Plan d'études cadre pour la maturité professionnelle du 18 décembre 2012 (PEC MP)*. Les enseignants peuvent ainsi, s'ils le souhaitent, se référer plus facilement aux descripteurs du CECR et du portfolio européen des langues (PEL) lors de l'élaboration des plans d'études spécifiques. A l'issue de l'enseignement menant à la maturité professionnelle, les personnes en formation disposent des compétences minimales correspondant au niveau B2.

Ecrit: 120 minutes.

Oral: 15 à 20 minutes.

2. Examen final

Anglais et Correspondance en L3

1. Objectifs généraux

Dans la Suisse multilingue et au niveau international, la maîtrise des langues étrangères est une condition indispensable pour la gestion des relations entre les êtres humains et pour le succès de l'activité professionnelle au sein et en dehors des frontières de notre pays. Cette maîtrise des langues garantit l'aptitude à suivre des études, motive à l'apprentissage autonome et responsable tout au long de la vie et forge la personnalité, dans la mesure où elle permet d'explorer d'autres cultures et de découvrir les différences par rapport à sa propre origine culturelle.

Les domaines de formation et les compétences spécifiques sont principalement transmis et consolidés par l'utilisation interactive de la langue. Les personnes en formation élargissent leur répertoire linguistique et développent des stratégies de communication dans différentes situations d'apprentissage ainsi qu'en lien avec d'autres branches. L'acquisition de compétences est par ailleurs soutenue au niveau de l'école par le biais d'un enseignement bilingue, de projets d'immersion, de séjours dans d'autres régions linguistiques et d'échanges entre personnes en formation. L'enseignement des langues étrangères obéit au principe des compétences intégrées. Les unités d'enseignement se caractérisent par le fait que les domaines de formation s'interpénètrent et que plusieurs compétences sont liées les unes aux autres (p. ex. un sujet est d'abord présenté dans le cadre du dialogue interactif ou par le biais d'un texte audio, un texte est ensuite lu et étudié en le replaçant dans son contexte culturel et pour finir, les personnes en formation répondent par écrit à des questions de compréhension). Dans le contexte global d'acquisition des compétences, tout comme lors du traitement de thèmes culturels, des stratégies d'apprentissage des langues sont mises en pratique.

Un des domaines de formation est consacré à la compréhension interculturelle tout en tenant compte, outre la littérature et les autres arts, également des principaux aspects culturels des sciences, de la technique, de l'économie et de la politique. Pour le type « économie » du domaine d'études HES « Economie et services » apparenté à la profession CFC, l'appréhension des formes d'expression littéraires et autres formes d'expression artistiques occupe une part importante par rapport au nombre élevé de périodes d'enseignement.

L'enseignement dans le domaine des quatre compé-

tences de base (écouter, lire, s'exprimer, écrire) se réfère au Cadre européen commun de référence pour les langues (CECR). Le niveau à atteindre pour chaque compétence selon le CECR est indiqué sous une forme résumée dans la partie « Domaines de formation et compétences spécifiques » du *Plan d'études cadre pour la maturité professionnelle du 18 décembre 2012* (PEC MP). Les enseignants peuvent ainsi, s'ils le souhaitent, se référer plus facilement aux descripteurs du CECR et du portfolio européen des langues (PEL) lors de l'élaboration des plans d'études spécifiques. A l'issue de l'enseignement menant à la maturité professionnelle, les personnes en formation disposent des compétences minimales correspondant au niveau B2.

Ecrit: 120 minutes.

Oral: 15 à 20 minutes.

2. Examen final

Mathématiques

1. Objectifs généraux

La branche fondamentale « Mathématiques » transmet des connaissances, des capacités et des aptitudes spécifiques et interdisciplinaires. Elle apprend aux personnes en formation à analyser, à traiter et à résoudre des problèmes. De ce fait, l'approche exacte et logique, l'attitude critique et l'utilisation précise de la langue sont tout autant exercées que la vivacité d'esprit, la concentration et la persévérance. En encourageant la réflexion logico-mathématique, les mathématiques apportent une contribution essentielle à la formation et à la culture.

L'enseignement permet aux personnes en formation de se familiariser avec les méthodes spécifiques des mathématiques. Les moyens auxiliaires techniques actuels (calculatrice, ordinateur) permettent de visualiser les mathématiques et encouragent l'exploration de situations mathématiques.

La branche fondamentale « Mathématiques » développe aussi des compétences telles que la capacité d'abstraction, d'argumentation et de résolution expérimentale de problèmes et génère ainsi chez les personnes en formation la compréhension mathématique requise pour entamer des études HES.

Ecrit : 120 minutes.

2. Examen final

Finances et comptabilité

Les personnes en formation appréhendent les finances et la comptabilité, ainsi que les données qui en découlent, en tant qu'éléments et outils essentiels aux décisions relevant de la politique d'entreprise.

La fonction d'information à des fins internes et externes est primordiale, d'où l'attention toute particulière accordée au rôle de la comptabilité dans la détermination du résultat de l'entreprise. De ce point de vue, la comptabilité analytique constitue aussi, de par son importance pour la gestion de l'entreprise, un axe central de la formation.

Les personnes en formation sont notamment capables de tenir une comptabilité générale et d'en exploiter les données conformément aux dispositions légales et aux usages en pratique dans les entreprises, de comprendre les tenants et les aboutissants essentiels du compte d'exploitation, d'effectuer les calculs requis dans le domaine commercial et de procéder à des analyses financières. De cette manière, elles comprennent mieux l'importance du domaine des finances et de la comptabilité au sein d'une entreprise, les structures et les processus de l'entreprise ainsi que les exigences fixées à l'entreprise par différents groupes d'intérêts.

Par ailleurs, l'enseignement met en évidence les liens interdisciplinaires avec l'économie politique, l'économie d'entreprise, le droit économique et les méthodes quantitatives.

Ecrit : 180 minutes.

1. Objectifs généraux

2. Examen final

Economie et droit

1. Objectifs généraux

Etudier l'économie et le droit dans le domaine spécifique permet aux personnes en formation de trouver leurs repères face aux changements qui interviennent dans le contexte économique et le cadre légal existants, que ce soit dans leurs rôles de collaborateurs d'une entreprise et d'une organisation, de membres d'une famille, de consommateurs ou de citoyens et de contribuer ainsi à l'évolution durable de la société. Cet objectif est atteint si les personnes en formation parviennent à se forger leur propre opinion de manière objective et fondée sur des problèmes concrets concernant l'économie d'entreprise, l'économie politique et le droit (citoyens responsables sur les plans économique et juridique), à présenter leurs propres solutions et à apprécier celles proposées par des experts. Pour y parvenir, il importe que les personnes en formation comprennent les structures et les processus essentiels de l'économie d'entreprise, de l'économie politique et du droit et connaissent les bases sur lesquelles se prennent des décisions. Elles acquièrent à cet effet des bases en économie et en droit qu'elles peuvent appliquer à des cas concrets.

En économie d'entreprise, les personnes en formation étudient les aspects de la gestion des entreprises à but lucratif et non lucratif. Les entreprises produisent des biens ou offrent des services qui répondent à des besoins et reçoivent en retour une contre-prestation. Ces échanges répondent à la loi de l'offre et de la demande. Les personnes en formation acquièrent des connaissances sur les principaux processus d'une entreprise, ses structures et son environnement, et comprennent les processus de décision, le libre choix, les contraintes et les conflits d'intérêts dans le cadre de la gestion.

En économie politique, les personnes en formation étudient les aspects micro et macro économiques et notamment l'utilisation des ressources limitées en vue de satisfaire les besoins humains. La disponibilité des entreprises à satisfaire ces besoins contre rétribution et sur la base du partage des tâches est le moteur de l'activité économique. Les personnes en formation acquièrent des savoirs suivants : sur les processus économiques de base (la production, la distribution et la consommation de biens et de services) ; sur les conditions cadres de la régulation monétaire et non monétaire et leurs incidences ; sur les activités et les institutions qui participent aux processus économiques de base ainsi que sur la politique économique.

Elles sont ainsi capables de distinguer les principales relations entre microéconomie et macroéconomie et sont en mesure d'en identifier et d'en évaluer les enjeux en tenant compte des évolutions de la société et des développements technologiques et écologiques.

En droit, les personnes en formation acquièrent un savoir de base du système juridique et des normes qui déterminent le cadre de l'ordre social. Elles acquièrent ainsi une compréhension des problèmes et du langage juridiques (connaissances juridiques de base, techniques de travail juridiques et résolution de cas pratiques) et sont capables de prendre des décisions lors de litiges avec l'Etat ou d'autres sujets de droit. Les personnes en formation ont conscience que le droit évolue, qu'il structure et organise les relations entre les membres de la société, qu'il contribue à résoudre les conflits et qu'une société ne peut fonctionner sans loi.

Ecrit : 120 minutes.

2. Examen final

Histoire et institutions politiques

1. Objectifs généraux

La branche complémentaire « Histoire et institutions politiques » offre un contexte historique aux personnes en formation et les aide à se situer par rapport au processus permanent que représentent les développements culturels et sociétaux. Les thèmes abordés portent sur les principaux développements politiques, économiques et sociaux de notre monde, de notre pays et de notre culture au cours des XIX^e et XX^e siècles, l'accent principal portant sur le XX^e siècle. L'enseignement, dispensé de manière chronologique ou thématique, met en lumière des événements historiques, des personnes et des processus centraux dans le cadre d'exemples et encourage ainsi une compréhension globale pour les enjeux et les problèmes de l'époque contemporaine. L'Histoire ne se répète jamais de la même façon. Toutefois, les personnes qui disposent de connaissances en histoire peuvent plus facilement appréhender l'évolution de notre société et les forces qui l'animent.

Par ailleurs, l'enseignement transmet les connaissances de base requises pour comprendre les processus politiques. Les personnes en formation se familiarisent avec les principales structures et les modes de fonctionnement de l'Etat et sont informées de leurs droits et devoirs civiques. Elles sont en outre sensibilisées au fait que la politique et les médias interagissent et sont influencés par des groupements d'intérêts. Ainsi, les personnes en formation se forment une opinion fondée sur les questions politiques et participent plus tard, en tant que personnes civiquement formées, à une culture démocratique et à une société pluraliste.

Par ailleurs, elles apprennent à considérer de manière critique des sources, à questionner des témoignages du passé, à les appréhender dans le contexte approprié et à comprendre leur signification actuelle. De cette manière, les personnes en formation sont encouragées à recomposer le savoir spécialisé contemporain.

2. Examen final

Pas d'examen.

Technique et environnement

L'enseignement dans la branche « Technique et environnement » a pour objectif de traiter de thèmes de culture générale importants dans un contexte environnemental et sur la base des connaissances de base des personnes en formation dans les domaines des sciences naturelles et de la technique. Le lien avec l'actualité est un critère prioritaire lors du choix des thèmes.

Le terme générique de « technique » désigne avant tout des produits fabriqués par l'homme et les aptitudes particulières qui servent, de manière directe ou indirecte, au maintien et à l'épanouissement de la vie humaine.

Le terme générique d'« environnement » s'applique en premier lieu aux ressources naturelles de la planète Terre et, dans un deuxième temps, à l'environnement socio-culturel défini par l'être humain (technologie, économie, culture, politique et droit).

L'approche globale à l'intersection de la « technique » et de l'« environnement » favorise la formation réticulaire et autonome d'une opinion personnelle. Les bases pour une contribution personnelle et sociétale au développement durable sont ainsi posées.

Pas d'examen.

1. Objectifs généraux

2. Examen final

TIP (Travail interdisciplinaire centré sur un projet)

Les élèves ont suivi durant 6 semestres 144 périodes de Travail interdisciplinaire dans les branches (TIB). Ce dernier a contribué au développement de compétences méthodologiques d'approche interdisciplinaire et de résolution de problèmes dans le cadre de petits projets, de prestations en matière de transfert, de la gestion de projets et de la communication.

En 4^e année, ils réalisent un TIP, aboutissement des TIB.

1. Notion

Conformément à l'art. 11 al. 4 de l'*Ordonnance sur la maturité professionnelle fédérale* (OMPr), « les personnes en formation rédigent ou élaborent un travail interdisciplinaire centré sur un projet ». Ce dernier fait partie intégrante de l'examen de maturité professionnelle, se rapporte au monde du travail et à au moins deux branches de l'enseignement menant à la maturité professionnelle et se déroule vers la fin de la filière de formation.

Selon la dotation horaire, les thèmes et les projets traités dans le cadre du TIP sont plus diversifiés et plus vastes que ceux du TIB. Le traitement se fait par projet, de manière individuelle ou en équipe, avec un degré élevé d'autonomie, de la familiarisation avec le thème à la présentation.

2. Suivi

Un TIP, représentant environ 40 périodes, est suivi par un ou plusieurs enseignants qui s'assurent du caractère interdisciplinaire du projet. Cet accompagnement permet un soutien individuel des personnes en formation dans les domaines ci-après :

- choix du thème ;
- articulation de la problématique ou de la structure ;
- approche méthodologique ;
- utilisation des ressources ;
- planification du déroulement du travail ;
- élaboration autonome du TIP avec communication de l'aide extérieure.

3. Evaluation

Le TIP est évalué par les enseignants des branches concernées. Les critères d'évaluation sont déterminés conformément à la grille d'évaluation adoptée par le canton et commune à l'ensemble des gymnases.

Connaissances professionnelles du certificat fédéral de capacité : compétences opérationnelles

L'orientation vers les compétences opérationnelles

Le but de la formation professionnelle commerciale initiale est l'acquisition de compétences permettant de gérer des situations professionnelles courantes. Ces compétences ont valeur d'exigences minimales pour la formation. Le plan de formation (selon l'Ordonnance du SEFRI sur la formation professionnelle initiale d'employée de commerce / employé de commerce avec certificat fédéral de capacité (CFC) du 16 août 2021) précise les compétences opérationnelles à acquérir. Ces compétences sont présentées sous la forme de domaines de compétences opérationnelles, de compétences opérationnelles et d'objectifs évaluateurs comme le présente le tableau ci-dessous :

Domaines de compétences opérationnelles		Compétences opérationnelles				
a*	Travail au sein de structures d'activité et d'organisation dynamiques	a1 : Examiner et développer des compétences commerciales	a2 : Développer et utiliser des réseaux propres au domaine commercial	a3 : Recevoir et exécuter des mandats propres au domaine commercial	a4 : Agir de manière responsable dans la société	a5 : Intégrer des questions politiques et une approche culturelle dans ses actions
b	Interaction dans un milieu de travail interconnecté	b1 : Collaborer et communiquer dans différentes équipes pour accomplir des mandats propres au domaine commercial	b2 : Coordonner les interfaces dans les processus en entreprise	b3 : Participer aux discussions économiques	b4 : Exécuter des tâches de gestion de projets propres au domaine commercial et traiter des projets partiels	b5 : Participer à la réalisation de processus de changement en entreprise
c	Coordination des processus de travail en entreprise	c1 : Planifier, coordonner et optimiser des tâches et des ressources dans un environnement de travail commercial	c2 : Coordonner et mettre en oeuvre des processus de soutien propres au domaine commercial	c3 : Documenter, coordonner et mettre en oeuvre des processus en entreprise	c4 : Mettre en oeuvre des activités de marketing et de communication	c5 : Assurer le suivi et le contrôle d'opérations financières c6 : Exécuter des travaux de comptabilité financière (option « finances »)
d	Gestion des relations avec les clients et les fournisseurs	d1 : Prendre en compte les besoins des clients et des fournisseurs	d2 : Mener des entretiens d'information et de conseil avec des clients et des fournisseurs	d3 : Mener des entretiens de vente et de négociation avec des clients et des fournisseurs	d4 : Entretenir les relations avec les clients et les fournisseurs	d5 : Gérer des situations de conseil, de vente et de négociation exigeantes avec des clients et des fournisseurs dans la langue nationale (option « communication dans la langue nationale ») d6 : Gérer des situations de conseil, de vente et de négociation exigeantes avec des clients et des fournisseurs dans la langue étrangère (option « communication dans la langue étrangère »)
e	Utilisation des technologies numériques du monde du travail	e1 : Utiliser des applications propres au domaine commercial	e2 : Rechercher et évaluer des informations dans le domaine commercial et économique	e3 : Évaluer et préparer des données et des statistiques en lien avec le marché et l'entreprise	e4 : Préparer des contenus en lien avec l'entreprise à l'aide d'outils multimédias	e5 : Mettre en place et gérer des technologies propres au domaine commercial (option « technologie ») e6 : Évaluer de grandes quantités de données au sein de l'entreprise conformément au mandat reçu (option « technologie »)

* Le domaine « a » n'est pas requis dans la formation en école de commerce, les branches de maturité professionnelle couvrant ces compétences.

Les principales compétences opérationnelles

Les élèves de l'École de commerce sont centrés sur les prestations de services dans des processus de gestion d'entreprise. Ils travaillent au sein de structures d'activité et d'organisation dynamiques (compétence A*) et interagissent dans un environnement de travail interconnecté (compétence B) en utilisant des technologies numériques (compétence E). Leur champ d'activité s'étend de la gestion des relations avec les clients et les fournisseurs (compétence D) à l'exécution de tâches spécifiques à leur branche, en passant par la coordination de processus de travail (compétence C) au sein de l'entreprise.

Procédures de qualification avec examen final

La procédure de qualification avec examen final porte sur les compétences opérationnelles selon les modalités suivantes :

- a. travail pratique d'une durée de 50 minutes ;
- b. connaissances professionnelles et culture générale d'une durée de 255 minutes, réparties dans les points d'appréciation suivants :
 - DCO B : interaction dans un milieu de travail interconnecté (écrit de 75 minutes) ;
 - DCO C : coordination des processus de travail en entreprise (écrit de 75 minutes) ;
 - DCO D : gestion des relations avec les clients et les fournisseurs (oral de 30 minutes) ;
 - DCO E : utilisation des technologies numériques du monde du travail (écrit de 75 minutes).

* Le domaine « a » n'est pas requis dans la formation en école de commerce, les branches de maturité professionnelle couvrant ces compétences.

Formation à la pratique professionnelle

La formation à la pratique professionnelle comprend des mandats pratiques scolaires, sous forme de :

1. Deux stages en entreprise de pratique commerciale (stage EPCO), le premier au cours du semestre 1 ou 2 et le second au cours des semestres 5 et 6
2. Un stage en entreprise de deux semaines au cours du semestre 3 ou 4
3. Un stage de formation à la pratique professionnelle en entreprise d'une durée de 52 semaines, en 4^e année. L'entreprise évalue les compétences professionnelles sous forme de deux contrôles de compétence de l'entreprise (CC-E)
4. Des cours interentreprises en 4^e année qui font l'objet de deux évaluations, sous la forme de contrôles de compétences (CC-CI)

Pendant la formation à la pratique professionnelle, la personne en formation tient un dossier de formation dans lequel elle inscrit au fur et à mesure les travaux importants concernant les compétences opérationnelles à acquérir.

Dossier de formation

Education physique

L'enseignement de cette branche privilégie les activités corporelles et cherche à mettre en relation la gestion de la santé des élèves et leur prise de conscience de l'importance des activités physiques dans notre société. Sur la base de ce plan d'études, l'enseignement de l'Education physique adapte ses objectifs à la dotation horaire de l'Ecole de commerce.

1. Objectifs généraux

Savoir-être

Social:

- développer la capacité d'adaptation aux situations en général;
- mettre cette adaptabilité au service des différents rôles à assumer lors d'activités individuelles ou collectives;
- être capable de gérer les problèmes de rivalité et d'agression;
- développer le respect de l'autre et la tolérance;
- tenir compte des différences spécifiques entre les sexes sur le plan des motivations, de l'inclination et des attitudes;
- acquérir le sens de la responsabilité personnelle.

Construction personnelle:

- prendre conscience de son image;
- développer la confiance en soi, l'autonomie;
- remettre en cause ses acquis, aller au bout de ses possibilités (dépassement de soi).

Expression:

- s'exprimer et se faire comprendre par le corps et le mouvement;
- développer la créativité, individuellement et en groupe.

Gestion affective:

- augmenter les capacités de perception de son corps dans des situations variées;
- vivre, accepter et gérer les émotions positives ou négatives générées par les différentes activités;
- apprécier le sport comme facteur d'équilibre dans la vie scolaire et extrascolaire et comme source de stimulation et de joie à travers l'effort.

Savoir-faire

Aptitudes motrices:

- affiner ses capacités motrices, son aisance corporelle.

Auto-évaluation/expérimentation:

- fixer des objectifs et expérimenter les situations mises en œuvre pour les atteindre;
- apprendre à évaluer sa progression et celle de son groupe;
- savoir affronter et respecter les éléments naturels.

Apprentissages techniques:

- progresser en utilisant des techniques spécifiques aux activités, en tenant compte de son niveau de compétence initial.

Condition physique:

- développer les aptitudes motrices et les systèmes organiques qui les conditionnent (appareil locomoteur, système nerveux et métabolique).

Savoir

Sécurité:

- connaître les règles de sécurité liées aux pratiques sportives, à l'utilisation du matériel et aux différents milieux (neige, eau...).

Connaissances spécifiques:

- connaître les principes anatomiques et physiologiques du corps humain;
- apprécier le rôle de l'activité physique dans l'amélioration de la santé;
- maîtriser les règles fondamentales des sports pratiqués.

Organisation:

- acquérir les aptitudes utiles à l'organisation de différentes activités sportives.

Ouverture, réflexion:

- savoir comment les comportements maîtrisés, les aptitudes développées et les connaissances acquises peuvent être utilisés dans d'autres contextes scolaires et extrascolaires;
- analyser d'un regard critique les implications du sport dans son environnement.

Savoir-être

Social:

- être capable d'établir un bilan de son comportement, de son attitude dans le jeu et les activités collectives;
- respecter les adversaires; jouer sans arbitre et avec fair-play;
- respecter l'intégrité de l'autre et faire respecter la sienne propre;

2. Objectifs spécifiques

- au sein du groupe, établir ponctuellement et/ou à long terme des règles de partage des activités communes;
- adhérer à un contrat de travail de base (individuel et collectif) et le respecter.

Construction personnelle :

- prendre conscience du rôle de chacun et en admettre l'importance;
- choisir les activités qui permettent le meilleur épanouissement personnel, en fonction des qualités individuelles;
- oser essayer de pratiquer des activités inhabituelles (danse, expression corporelle) ou qui font peur.

Expression :

- utiliser le corps et le mouvement comme moyen d'expression;
- rechercher le mouvement et le geste harmonieux et esthétique (agrès, danse, plongeon...).

Perceptions :

- connaître et pratiquer les techniques de stretching et de relaxation (théorie et pratique);
- apprécier le bien-être physique et mental ressenti lors des activités sportives;
- ressentir la motivation suscitée par la joie de surmonter une difficulté nouvelle;
- prendre conscience de l'environnement naturel à travers les activités de plein air.

Savoir-faire

Aptitudes motrices :

- pratiquer les activités les plus variées possible pour développer ses qualités athlétiques;
- essayer des activités sportives inhabituelles, difficiles.

Expérimentation :

- établir un plan d'entraînement personnel (endurance, musculation...) et l'appliquer;
- être capable de faire un bilan de sa progression et de celle du groupe;
- utiliser la représentation mentale (visualisation) pour progresser;
- pratiquer les activités sportives de plein air (montagne, forêts, eaux vives);
- sensibiliser aux problèmes de l'environnement.

Apprentissages techniques :

- apprendre à travailler par groupes de niveaux;

- apprendre à utiliser les techniques de détente et de relaxation.

Condition physique :

- intégrer dans toutes les activités les notions de qualités physiques telles que l'endurance, la vitesse, la force, la souplesse, la détente et la coordination.

Savoir

Sécurité :

- connaître les raisons et les principes d'un échauffement;
- connaître les techniques de surveillance;
- savoir faire les gestes justes en cas de blessure sportive;
- connaître les principes du fair-play et les règles spécifiques des jeux;
- respecter les consignes de sécurité liées aux activités en plein air.

Connaissances spécifiques :

- connaître les principes qui sont à la base des pratiques d'étirement;
- connaître quelques principes simples de biomécanique du mouvement humain;
- connaître les notions de base de la physiologie de l'effort;
- connaître les bases tactiques et stratégiques des grands jeux;
- connaître les principes de base d'un entraînement.

Espace, organisation :

- participer à la formation et à l'entraînement de son équipe lors des tournois et concours internes;
- participer à l'élaboration des contenus et de l'organisation pratique des camps sportifs, des tournois.

Ouverture, réflexion :

- s'entraîner et participer aux différentes compétitions organisées au niveau scolaire et à la vie sportive de la région;
- prendre conscience des interactions entre le sportif et la nature (développement, sports « fun », environnement) ainsi que des relations entre le sport et l'économie (dopage, multinationales du sport...) et les analyser.

Pas d'examen.

3. Examen

Branches de culture générale supplémentaires

Arts visuels ou Musique

Arts visuels

Le langage visuel est un moyen de communication universel. Le comprendre et savoir l'utiliser est fondamental afin de pouvoir s'inscrire dans l'environnement culturel.

L'enseignement des arts visuels doit permettre :

- d'acquérir les moyens de développer une attitude ouverte et critique face au domaine visuel ;
 - de stimuler la sensibilité au domaine visuel et au processus créatif ;
 - de comprendre l'engagement nécessaire à toute création.
-
- Connaître et expérimenter les bases du dessin : ligne, contour, forme, valeur, texture, structure ;
 - connaître et expérimenter les bases de la couleur : mélanges, contrastes, accords, valeurs, matières ;
 - connaître et être capable de choisir les outils, les techniques et les différents supports des images adaptés aux solutions recherchées ;
 - développer ses propres possibilités créatrices, expérimenter différents modes d'expression et explorer des solutions nouvelles ;
 - apprendre à lire une image ;
 - appréhender l'art dans sa globalité et développer une capacité à établir des liens entre les mouvements et les époques.

L'exercice du *voir*.

L'exercice du *faire*.

Vocabulaire plastique :

- Valeurs/Contrastes.
- Matières.
- Couleurs, accords/dissonances.
- Composition/Cadrage.
- Rythmes.
- Graphisme.

Techniques :

- Dessin.
- Peinture.
- Photographie.
- Image numérique.
- Volume.

Pas d'examen.

1. Objectifs généraux

2. Objectifs fondamentaux

3. Objectifs intermédiaires et contenus

4. Examen

Musique

Cours de base et de culture ouvert à tous, sans prérequis de connaissances théoriques et de pratique vocale ou instrumentale préalable.

1. Objectifs généraux

La musique est omniprésente dans notre quotidien. En tant que langage universel, elle permet une approche diversifiée du monde, de son histoire et de ses cultures. Son étude permet à l'élève de se situer dans son environnement socioculturel. Elle contribue à l'épanouissement harmonieux de ses capacités émotionnelles, rationnelles et psychomotrices.

Basées sur l'équilibre des facultés intellectuelles, physiques et intuitives, l'étude et la pratique de la musique mettent en relation les perceptions, la compréhension et l'expression ; elles favorisent chez l'élève l'acquisition d'un esprit d'ouverture à l'égard de ce qui l'entoure.

En développant les capacités de concentration, de mémorisation, de discipline personnelle et d'écoute, l'étude de la musique favorise la créativité, l'intuition, la réflexion et l'initiative.

Elle facilite la participation et l'intégration de l'élève à la vie sociale et professionnelle.

Elle éveille la curiosité et l'ouverture aux cultures du monde. Les connaissances et l'expérience musicales donnent également accès au monde de la création artistique.

L'enseignement de la musique, dont les axes fondamentaux sont la culture, la théorie et la pratique, a donc pour but d'amener l'élève à développer des aptitudes cognitives, sociales et professionnelles à partir de l'enseignement de la musique, à savoir :

- écouter ;
- partager ;
- exprimer ;
- pratiquer ;
- explorer ;
- expérimenter ;
- analyser.

L'élève sera en mesure de :

- développer son expression musicale au travers du chant et de la musique d'ensemble ;
- acquérir au travers de la pratique une connaissance élémentaire des bases musicales ;
- affiner ses moyens de perception et développer ses capacités d'écoute ;

- découvrir le potentiel de créativité inhérent à l'interprétation, à la composition et à l'improvisation musicales ;
- considérer les œuvres musicales dans leur contexte historique ;
- adopter une attitude critique à l'égard des différentes cultures musicales et de leur diffusion.

Pour renforcer ses savoirs, l'élève sera amené à :

- acquérir les éléments de base du langage musical ;
- prendre conscience de sa posture, développer sa voix parlée et chantée pour découvrir ses possibilités vocales ;
- découvrir les grands axes de la musique sous divers genres et formes ;
- situer des pièces musicales dans leur contexte historique et formel.

Pour acquérir des savoir-faire musicaux, l'élève sera amené à :

- pratiquer la lecture et l'écriture musicales de base : rythmes, mélodies, intervalles, accords, vocabulaire de base ;
- chanter à une ou plusieurs voix, a cappella ou avec soutien instrumental ;
- acquérir une pratique instrumentale de base — percussion, claviers de l'école et instruments personnels — dans une activité collective ;
- acquérir une culture musicale par l'écoute dirigée et l'analyse des formes importantes de divers genres et époques ;
- développer ses capacités créatrices par l'improvisation personnelle et collective.

En transférant son expérience musicale dans la vie sociale et en lien avec monde professionnel, l'élève sera amené à :

- développer son assurance pour se présenter en public et prendre des initiatives ;
- adopter une attitude curieuse et ouverte aux différentes formes d'expression artistique ;
- découvrir et développer son potentiel d'aptitudes et de créativité ;
- collaborer activement à l'intérieur d'un groupe dans le respect des aptitudes et des limites de chacun et mettre ses talents au service de ses camarades, de l'école...

2. Objectifs fondamentaux

3. Objectifs intermédiaires et contenus

Dans le courant du semestre 1, l'élève sera amené à acquérir :

- les structures de base du langage musical : notation, intervalles, valeurs et formules rythmiques ;
- les notions de timbres et de tessitures : voix, instruments, orchestres et autres éléments de production de son.

L'expérience musicale lui permettra de :

- maîtriser et développer sa voix et son audition ;
- développer sa psychomotricité.

La pratique musicale individuelle ou collective lui permettra de :

- lire, chanter et jouer des rythmes et des mélodies, à une et plusieurs voix.

Dans le courant du semestre 2, l'élève sera amené à acquérir :

- les structures de base du langage musical : signes de la partition, accords, tonalités.

La pratique musicale individuelle ou collective lui permettra de :

- lire, chanter et jouer des rythmes et des mélodies, à une et plusieurs voix ;
- improviser vocalement ou aux instruments.

La sensibilisation aux grands axes de l'histoire de la musique, des genres et des formes lui permettra de situer et d'apprécier une œuvre musicale dans son contexte historique, formel et socioculturel.

4. Remarques méthodologiques

L'enseignement de la musique veillera à l'équilibre entre la pratique collective et individuelle, vocale et instrumentale, les éléments théoriques et l'approche culturelle. Les évaluations testeront les compétences des élèves dans ces différents domaines.

L'enseignant orientera son enseignement en tenant compte du profil de la classe et de l'actualité culturelle. Il élaborera son programme en s'inspirant des activités présentées par domaine dans le schéma suivant :

Voix	Instruments	Lecture	Développement de l'oreille
En soliste ou en groupe. Chansons, musiques afro-américaines, pièces classiques, polyphonies de la Renaissance, baroques ou traditionnelles. Slam.	Percussions, claviers ou autres.	Mélodies, rythmes, accords.	Timbres, mélodies, rythmes, intervalles, harmonie. Imitation, transcription. Styles européens, afro-américains, ethniques ou populaires.
Notions élémentaires de notation (notes, valeurs, mesures, nuances). Harmonie, tonalités. Formes diverses, classiques et actuelles.	Interprétation, improvisation, arrangement, composition, musique assistée par ordinateur.	Musique chorale et instrumentale. Ateliers, échanges, concerts et partage d'expériences musicales. Gestion de projet.	Histoire de la musique, histoire de l'art, interdisciplinarité (littérature française et étrangère, poésie, théâtre, histoire, arts, physique, économie, informatique, etc.).
Théorie	Création	Lien social	Culture

Pas d'examen.

5. Examen

Géographie

1. Objectifs généraux

La géographie a pour but d'étudier les rapports entre l'espace et les sociétés qui l'habitent, l'organisent, le modifient. En se situant, en analysant, quantifiant, qualifiant et comparant les espaces terrestres à échelles différentes, l'élève prendra conscience de son environnement et de l'évolution de celui-ci ; il saisira les interactions entre les facteurs économiques, physiques, politiques culturels et sociaux ; en cela, il se rendra compte que l'espace est un enjeu, que l'espace est organisé et modifiable et, de ce fait, qu'il en est responsable et détient un pouvoir d'action.

2. Objectifs fondamentaux

L'élève sera amené à :

- posséder une vue globale de la configuration de la Terre et des principaux ensembles physiques, économiques, politiques et humains qui la composent ;
- comprendre et utiliser les concepts de base de la géographie (localisation, interaction, distance, échelle, changement/permanence, centralité, diffusion, espace), c'est-à-dire formuler les dimensions spatiales d'un problème en cherchant une réponse aux questions qui ? quoi ? comment ? où ? pourquoi ? que faire ?
- rechercher les relations entre les régions, les sociétés humaines et les milieux naturels ;
- pratiquer le changement d'échelle, c'est-à-dire combiner des informations qui portent sur des espaces de tailles différentes ;
- interpréter, produire et reproduire les représentations ;
- en bref, localiser les faits, comprendre, expliquer objectivement dans leur cadre géographique les interactions entre des événements d'actualité ou de la vie courante et dans leur contexte historique, économique ou juridique ;
- mais aussi comprendre d'autres modes de vie et d'autres types d'organisation de l'espace.

Pour atteindre ces objectifs, l'élève devra être notamment capable d'utiliser les documents spécifiques les plus courants de la géographie : cartes à échelles et de types différents, textes, statistiques, diagrammes, photographies, etc. La démarche d'acquisition des connaissances géographiques devra être la plus active possible, fondée sur des études de cas, sur la confrontation de documents nombreux, variés et en relation avec l'actualité, en utilisant le plus possible les moyens audiovisuels et l'informatique. Toute analyse de faits ou d'ensembles spatiaux devra s'organiser au départ des connaissances pratiques et sensibles

des élèves, de leurs perceptions, de leur vécu ; à ce titre, la perspective urbaine et régionale sera privilégiée. Il s'agira dans un 2^e temps de vérifier, de mettre en perspective, d'expliquer l'espace perçu par l'analyse de documents, d'enquêtes, de travaux de terrain. Enfin, on demandera aux élèves de proposer des solutions concrètes à des problèmes réels, qu'eux-mêmes rencontreront plus tard en tant que citoyens. On privilégiera des simulations, des projets d'aménagement, par exemple.

Enfin, l'élève ne doit pas consommer des sujets sous l'angle monographique, mais, au travers de ceux-ci, comprendre des faits géographiques dans toute leur complexité.

Les notions citées sous le titre « L'espace géographique, structuration et représentation » doivent être abordées soit en tant que thème autonome, soit en étant intégrées dans les séquences d'enseignement en cours d'année.

Les contenus suivants ne doivent pas tous être traités, il s'agit d'un choix de thèmes à partir desquels l'enseignant élaborera des sujets plus précis. Il tiendra compte cependant des spécificités de l'Ecole de commerce et de son organisation semestrielle en établissant un programme diversifié, cohérent et équilibré.

L'espace géographique, structuration et représentations

- Localisation dans l'espace : coordonnées géographiques (latitudes, longitudes, méridiens et parallèles), lignes remarquables (tropiques, équateur, etc.).
- Cartographie : échelle, signes et symboles, projections, cartographie thématique, la terre vue de l'espace.
- Représentations et perception de l'espace.
- Analyse de paysages et de leur dynamique : milieux naturels et milieux aménagés, milieu rural, urbain, industriel, caractères géomorphologiques et climatiques.

L'homme, habitant de l'espace mondial

- Répartition et facteurs de localisation des populations, densités : concentration/dispersion.
- Naître, vivre et mourir : taux de natalité, de mortalité, de fécondité, des ruptures dans l'accroissement naturel, pyramide des âges, transition démographique.
- Comportements démographiques et politiques de population.

Les activités économiques

- Espaces ruraux, espaces agricoles.
- L'agriculture dans le monde : des situations inégales.
- Les mutations de l'espace industriel, délocalisations

3. Objectifs intermédiaires, contenus et méthodes

- et division internationale du travail.
- Quand les BRICS cesseront d'émerger.
- Localisation des activités commerciales, commerce de proximité, motorisé et mondialisé.
- Les localisations économiques, la dérégulation de la finance internationale, les paradis fiscaux.

Ville et espaces urbains

- Site, situation, occupation du sol, aménagement du territoire, LAT, plans directeurs, urbanisme.
- La transition urbaine.
- Organisation et fonctions de l'espace urbain, l'espace public.
- Ségrégation et justice spatiale.
- Villes des pays riches, villes des pays pauvres, villes émergentes et déclinantes.
- Réseaux, hiérarchie, métropoles, mégapoles et technopoles, villes mondiales, villes globales.

Mondialisations

- Les organisations internationales et la gouvernance mondiale.
- La notion de puissance au regard du monde.
- L'OMC et la régulation du commerce mondial, les termes de l'échange.
- Les réseaux de relations : du chemin à l'autoroute, du navire au satellite, les autoroutes de l'information.
- L'espace-temps, l'espace-coût, le village planétaire.
- Les migrations : migrants, réfugiés, déplacés.
- Mobilités et flux pendulaires, exode rural et urbanisation.
- Le tourisme : pratiques et espaces.
- Métissages et domination culturelle.

Territoires et géopolitique

- Etat, nation et territoire ; le paysage des Etats.
- Régionalismes et indépendantisme.
- Etats en guerre, Etats faillis.
- Géopolitique et conflits pour l'espace.
- Frontières : lien ou séparation.

4. Interdisciplinarité

Quelques propositions de travaux interdisciplinaires :

- développement d'une politique touristique régionale, mondialisation des marchés financiers et leurs conséquences pour l'emploi en Suisse (branches économiques) ;
- localisation des entreprises (économie d'entreprise) ;
- l'échange inégal et les pays en développement (économie et philosophie) ;

- la ville vécue et perçue (psychologie) ;
- la ville (histoire, langues étrangères, littérature, arts visuels) ;
- étude de l'aménagement d'une petite commune ou de l'évolution d'un quartier (droit, histoire) ;
- les modes d'exploitations agricoles (biologie, pédologie) ;
- les minorités (droit, langues étrangères, histoire) ;
- le métissage musical (musique) ;
- les conflits interethniques (histoire, langues) ;
- la longue histoire du peuplement (histoire) ;
- analyses statistiques (mathématiques).

Moyens d'enseignement

Atlas, manuels de géographie, collection de classe, cartes topographiques et thématiques, photos aériennes, vidéos, diapositives, SIG et logiciels cartographiques, ressources Internet (bases de données, cartographie interactive, wikis, webreportages, etc.).

Pas d'examen.

5. Examen

Philosophie

1. Objectifs généraux

La philosophie morale appliquée, avec ses bases, ses méthodes et ses notions, accorde une place importante à l'éthique des affaires et interroge aussi bien l'intérêt personnel que le profit commercial dans leur opposition possible à la morale et au sens des valeurs humaines. En abordant de manière réfléchie les questions relatives aux façons morales de traiter autrui et d'être traité par lui, cet enseignement donne aux élèves les moyens qui leur permettent de développer une pensée critique et autonome d'une part, et d'autre part, d'acquérir des connaissances concernant quelques théories morales de référence ayant des implications pour tout ce qui relève de la façon de faire des affaires et de conduire des transactions commerciales.

2. Objectifs fondamentaux

Théories morales de référence

Transmettant savoir et savoir-faire, l'enseignement de la philosophie morale appliquée accorde une place importante à la découverte, à la compréhension et à la discussion de notions fondamentales permettant d'éclairer la diversité des conduites qui peuvent apparaître lors d'une transaction commerciale afin d'en dégager le sens humain (p. ex. honnêteté, loyauté, équité, responsabilité sociale, respect de la personne humaine, droits des individus). L'étude de quelques théories morales de référence (p. ex. kantisme, contractualisme moral, utilitarismes, éthique du care) donne aux élèves des points de repère pour s'orienter à leur tour dans la pratique du commerce.

Savoir-faire

Cet enseignement accorde une place tout aussi importante au développement (a) des dispositions de l'élève à se servir de la connaissance de ces notions pour affiner son jugement moral, pour en rendre compte, pour en mesurer les limites et la portée, (b) de ses capacités à se décentrer d'une position affirmée ou tenue, (c) de toute l'attention requise pour comprendre la position de l'autre (camarade de classe, collègue de stage, interlocuteur, etc.). Étant donné les liens de cette filière avec une expérience professionnelle spécifique, l'enseignement de la philosophie morale appliquée amène les élèves à apercevoir et à se montrer sensibles aux enjeux éthiques qui traversent les conduites professionnelles, à être à même de formuler ces enjeux, de les clarifier et de les approfondir.

Répartition de l'enseignement

Tout au cours de la troisième année d'étude, l'enseignement de la philosophie morale appliquée développe la capacité d'aller de la théorie à l'interrogation de l'expérience professionnelle et de celle-ci à la réflexion générale.

Suggestions et approches didactiques

Le cours sera basé sur la lecture d'ouvrages ou d'extraits d'ouvrages écrits par des philosophes allant de la période de l'Antiquité à la période contemporaine (p.ex. Georg Simmel, *Philosophie de l'argent*; Michael Sandel, *Ce que l'argent ne saurait acheter*). Les approches didactiques possibles sont diverses (p. ex. travaux de groupe, présentations suivies d'une discussion, études de cas, débats contradictoires). Chaque fois que cela peut être opportun, il y a lieu de prendre appui sur l'expérience acquise lors des stages afin de la mettre en relation avec les notions morales étudiées.

L'enseignement de la philosophie morale appliquée, tout en étant centré sur le sens humain de conduites se déroulant dans le cadre d'activités commerciales, participe de l'enseignement de la culture générale et du droit avec lesquels des liens fructueux peuvent être développés.

Pas d'examen.

3. Examen

Histoire

1. Objectifs généraux

La branche de culture générale « Histoire » propose une initiation à la science historique comme instrument de connaissance du passé humain. À la fois démarche de recherches et élaboration d'un discours, l'enseignement sera fondé sur l'étude de quelques sujets qui pourront être conçus sous forme de cours, de lectures expliquées, de travaux individuels ou de groupes. L'étude de sources sera privilégiée durant les deux semestres.

L'étude de l'histoire apprend à l'élève une méthode pour analyser et comparer les sociétés. Elle lui permet de mettre en lumière leurs différences ou leurs similitudes. Elle lui apprend à penser le temps en termes de changement et de continuité, de rupture et de permanence.

L'enseignant demeure libre du choix des sujets et des moyens d'enseignement, en accord avec les lignes générales du plan d'études romand.

2. Objectifs fondamentaux

L'enseignement privilégiera une approche plutôt descriptive, diachronique et anthropologique.

L'accent sera mis sur :

- la consolidation de la chronologie ;
- l'acquisition de méthodes de travail : synthèse, analyse de sources, bibliographie, etc. ;
- la sensibilisation à une attitude réfléchie et curieuse.

3. Objectifs intermédiaires et contenus

Limité à une seule année scolaire, l'enseignement se déploie en deux semestres qui distinguent les contenus étudiés.

En Ecole de commerce, les principales idées politiques et économiques (libéralisme, socialisme, nationalisme, impérialisme), ainsi que leurs origines historiques envisagées dans la longue durée, devraient être abordées.

Les sujets seront traités dans une perspective d'histoire de la Suisse, de l'Europe et du Monde, afin de permettre à l'élève de relativiser ses références culturelles.

4. Examen

Pas d'examen.

Analyses mathématiques

La formation de base est approfondie et prolongée pour compléter le bagage mathématique permettant la transition vers les HES. L'acquisition de nouveaux outils algébriques et l'utilisation des fonctions donnent accès à l'analyse mathématique. La traduction d'énoncés de problèmes en modèles mathématiques, l'apprentissage de méthodes de résolution et l'interprétation des résultats développent la faculté d'abstraction.

En calcul littéral, l'élève acquiert de nouveaux savoir-faire sur les polynômes et les fractions rationnelles. Il les utilise pour résoudre des équations contenant de telles expressions. Il élargit sa capacité de résolution à des systèmes de trois équations à trois inconnues.

L'élève obtient une meilleure compréhension de l'allure du graphe d'une fonction grâce à l'étude de son signe et à l'introduction au calcul différentiel. Il a ainsi accès à un plus grand domaine d'applications.

L'élève est amené à comprendre les énoncés de problèmes, à les traduire en langage mathématique, à choisir une technique de résolution adéquate, à appliquer cette méthode, à analyser et à interpréter les résultats obtenus. Les problèmes d'optimisation montrent la nécessité d'avoir une marche à suivre.

Equations polynomiales à une inconnue

Division euclidienne de polynômes. Critère de divisibilité par $x - a$. Factorisation de polynômes de degré supérieur à 2. Résolution d'équations de degré supérieur à 2. Problèmes.

Equations rationnelles à une inconnue

Simplification de fractions rationnelles et opérations de base. Résolution d'équations rationnelles.

Systèmes de trois équations linéaires à trois inconnues

Résolution. Détermination de l'équation d'une parabole passant par trois points. Problèmes.

Applications liées aux fonctions quadratiques

Problèmes d'optimisation.

Analyse

Etude du signe d'une fonction. Notion de dérivée et applications. Etude de la croissance. Problèmes d'optimisation.

Pas d'examen.

1. Objectifs généraux

2. Objectifs fondamentaux

3. Objectifs intermédiaires et contenus

3.1 Semestre 3

3.2 Semestre 4

3.3 Semestre 5

4. Examen



Ecole de commerce

Direction générale
de l'enseignement
postobligatoire (DGEP)
Rue St-Martin 24
1014 Lausanne

www.vd.ch/gymnase

 **Gymnase/Plan d'études**